



Coss Infos

Avec Thierry Burnat, commandant du «SDIS Région Venoge»

Où il est question d'organisation, d'efficacité, de secteur d'intervention, de recrutement et d'une liste non exhaustive de missions assurées.

Par
Claude-Alain Monnard

Le 2 mars 2010, le Grand Conseil vaudois adoptait la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) et fixait son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Le Conseil d'Etat promulguait, le 15 décembre 2010, le règlement d'application de cette loi. Il mandatait également l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) de développer un standard de sécurité cantonal pour la population garantissant une intervention efficace en cas de dommages causés par le feu, par des éléments naturels ou dans le cas de toute autre situation présentant un caractère d'urgence.

Les communes du canton doivent donc collaborer pour créer et exploiter des Services de défense contre l'incendie et de secours régionaux (SDIS).



Elles disposent d'un délai de 3 ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi, soit jusqu'au 31 décembre 2013, pour prendre les dispositions nécessaires. *En ce qui nous concerne, nous avons un peu pris les devants. En effet, dans le courant 2009, nous avons débuté la constitution du «SDIS Région Venoge». Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier de cette année et regroupe 27 communes!* déclare Thierry Burnat, le commandant.

Organisation

Pour satisfaire aux délais d'intervention, trois sites opérationnels formant le Détachement de Premier Secours (DPS) et 7 autres sites pour le Détachement d'Appui (DAP) ont été créés pour la région.

Les sites du DPS sont localisés à Penthalaz, La Sarraz et L'Isle, le siège administratif se situant à Cossonay. *Historiquement, Penthalaz, c'est la création du premier centre de renfort dans le canton en 1953, le bassin industriel de la Venoge ainsi qu'une population en augmentation. L'Isle, la plus grosse commune du Pied-du-Jura, dispose de locaux suffisants pour installer du personnel et du matériel. Tout comme La Sarraz d'ailleurs qui a,*



en plus, la proximité de l'Hôpital de Saint-Loup. Donc, ces choix sont justifiés! poursuit le commandant. Il y a 7 sections DAP réparties sur le territoire SDIS. Un Etat-major composé d'une vingtaine de personnes issues des diverses sections assure le bon fonctionnement du SDIS Région Venoge.

Au niveau politique, chaque Municipalité concernée compte 1 délégué(e) dans l'Association intercommunale créée à cet effet et dont le Comité Directeur (CODIR) est présidé par Isabelle Hautier-Charrotton, syndique de Penthalaz. Le CODIR est formé de 7 municipaux issus de toute la région.

Efficacité renforcée!

Selon le cdt Burnat, elle ne fait aucun doute. *Nous nous rendons compte que les techniques d'intervention évoluent, la technologie de construction*



des bâtiments aussi, et que nous ne pouvions plus continuer «comme avant»! Ce concept implique une unité de doctrine bienvenue ainsi qu'une formation plus «pointue» des sapeurs.

Le personnel du DPS (100 personnes) suit une formation interne au SDIS variant de 30 à 60 heures par année. Les pompiers des sites sont formés par rapport aux moyens dont ils disposent. Des cours externes organisés par l'ECA viennent parfaire les connaissances de base et celles des domaines spécifiques.

Quant aux 280 membres du DAP, ils reçoivent une formation d'une dizaine d'heures par année. Les cadres peuvent suivre aussi la filière de formation de l'ECA.

Le «SDIS Région Venoge» assure la sécurité incendie pour plus de 22'000 habitants répartis sur une surface de 15'200 ha constitués de zones industrielles et rurales, d'un grand nombre de forêts, pour se terminer sur les sommets du Jura avec ses chalets d'alpage! *Nous sommes autonomes dans notre secteur pour l'ensemble des missions. Mais nous pouvons en tout temps demander l'appui des sapeurs-pompiers professionnels, si le besoin s'en fait sentir.*



La doctrine d'intervention prônée par l'ECA a changé puisque ce dernier table prioritairement sur le DPS alors que les membres des DAP, soit les pompiers locaux, interviennent en soutien pour certaines missions.

Recrutement

Le «SDIS Région Venoge» compte entre 380 et 400 pompiers (dont 8% de femmes). Ce nombre de pompiers rassure et «inquiète» à la fois le commandant Burnat. *Globalement, c'est suffisant pour les engagements nocturnes. Mais, en journée, il est difficile de disposer du nombre adéquat de sapeurs!*

Suite en page 29



Coss Infos



Suite de la page 27

En cas d'intervention de jour, et selon l'importance du sinistre, il est néanmoins possible de parvenir à un effectif convenable en « alertant » les pompiers disponibles de toute la région, ce qui entraîne cependant un délai un peu plus long. *A aucun moment nous n'avons manqué de personnel, mais cela pourrait s'avérer « limite » parfois! Nous pouvons compter aussi sur l'appui de certaines entreprises qui nous fournissent leurs propres pompiers la journée si besoin.*



Le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers apparaît donc important, ne serait-ce tout d'abord que pour assurer une relève indispensable suite à des démissions ou des départs à la retraite, mais surtout pour assurer la sécurité incendie voulue par les autorités, notamment pour les interventions diurnes. Les demandes d'incorporation sont les bienvenues et peuvent être formulées auprès des Municipalités concernées ou directe-

ment au Major Thierry Burnat, Case postale 2, 1305 Penthaz. *Bien sûr, nous constatons un peu partout que la société génère des comportements de plus en plus individualistes et que les gens ont moins cette « fibre collective » qui existait auparavant. Mais, je peux assurer que les candidat(e)s intéressé(e)s à s'investir pour la collectivité en rejoignant nos rangs ne regretteront pas leur choix* conclut le commandant. ■



PUB

VESTIAIRE A L'EXPO DE COSS



Pour la deuxième année consécutive le Lions Club Pied du Jura organisera le vestiaire de l'Expo de Cossonay.

Fidèle à sa devise : « **agir ensemble** » le Club du Pied du Jura accueille cette année neuf organisations bénévoles locales et Bénévolat-Vaud, donnant ainsi à chaque visiteur la possibilité d'y déposer gracieusement quelques effets personnels de manière à pouvoir déambuler librement dans les allées de l'Expo.

En améliorant leur visibilité, les associations présentes de la région donnent l'occasion à tous les visiteurs de l'Expo de faire connaissance avec elles et d'apprécier la qualité des services rendus à la population locale.

Dans ce cadre-là, Pro-Senectute organise également un thé dansant le lundi après-midi.

Le Lions Club Pied du Jura et les associations bénévoles se réjouissent de vous accueillir à l'entrée principale de l'Expo.

Le «SDIS Région Venoge» intervient pour un grand nombre de missions, telles que, par exemple:

- tous les types de feu
- les inondations techniques
- les dégâts liés aux éléments naturels dus à des inondations, coulées de boue ou chutes d'arbres
- des pollutions sur la chaussée
- des sauvetages de personnes et d'animaux
- des sécurisations de personnes
- des évacuations sanitaires aériennes au moyen de l'échelle automobile
- des préventions de chutes d'objets
- des transports d'eau et alimentation en cas d'urgence
- des renforts au profit d'un autre SDIS
- des formations régionales pour la protection respiratoire
- des contrôles divers
- et bien d'autres interventions au profit de la population ■

À L'EXPO DE COSS

Agenda 21 à l'Expo

Dans le cadre de l'Expo de Coss, au deuxième étage de l'Espace Alfred Landry, la Municipalité présentera une exposition consacrée au développement durable et à l'Agenda 21 communal. Cette exposition didactique doit sensibiliser la population aux changements de comportement que chacun devra adopter s'il veut léguer à sa descendance une planète encore habitable et permettre à la Confédération de respecter ses engagements. Cette exposition est accompagnée d'un concours doté de nombreux prix dont les questions, réparties dans l'Expo constituent une sorte de sentier didactique. ■

	Soutenir et promouvoir les associations, le bénévolat et les groupes d'entraide		Organisateur d'activités socio-culturelles soutenant des associations caritatives
	Une aide sous forme de nourriture et de produits d'hygiène		Un large éventail de jeux et de jouets et un lieu de rencontre et de conseils
	Contribuer au développement de projets communautaires pour les aînés de la région		Action de prévention pour diminuer les accidents de la route
	Transporter des personnes à mobilité réduite		Contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées
	Un service de présences à domicile pour soutenir et relayer le proche aidant		Porter secours et prêter assistance à autrui